

Sports et violences

La première ambigüité du sport moderne se trouve pourtant là. Il s'agit bien d'un espace social codifié et euphémisé où la violence est, a contrario de celle observée dans les jeux anciens, plus symbolique que réelle, mais c'est aussi un lieu comme nul autre dans nos sociétés contemporaines, où l'on peut se rendre pour exprimer sa passion, son désespoir, sa ferveur et/ou son mécontentement, sa violence, et s'en libérer.

Mais quelle définition retenir de la violence ? Si, pour Elias, le sport a participé à canaliser les violences, c'est qu'il ne retient qu'une définition restreinte de celles-ci, la violence physique, rejoignant ainsi Chesnais pour qui les violences morales et symboliques ne sont pas des violences et « parler de violence dans ce sens est un abus de langage propre à certains intellectuels occidentaux » (1981, p. 13).

L'utilisation d'une définition aussi restrictive masque l'étendue des violences qui existent dans le sport, tout en altérant leur interprétation. C'est aussi se focaliser uniquement sur une violence visible qui serait alors uniforme. Il semble utopique de penser cela. Comme l'ont montré Skogan (1990), Roché (1996, 2001) et Debarbieux (1996, 2002) dans d'autres domaines des conduites agonistiques, il n'est pas possible de considérer la violence uniquement dans sa version la plus abrupte, celle des coups et blessures, volontaires ou involontaires, a fortiori sur le modèle du crime prémédité ou non. Car le moindre petit fait ou les incivilités ont des effets de spirale sur la violence qui font que – selon que l'on se place du point de vue de l'agresseur ou de la victime, du fort ou du faible, que l'on habite en Europe occidentale ou dans un pays en guerre, dans une cité sensible ou dans un quartier chic, que l'on est homme ou femme, jeune ou vieux, que l'on ait déjà fait l'expérience de la violence ou non – la perception de la violence diffère au point de pouvoir dire qu'elle peut être objective ou subjective (Wieviorka, 1999). « Ce que nous qualifions de violence, ou tout au moins ce qui est ressenti comme telle, dans nos sociétés occidentales modernes n'a certainement pas la même signification en d'autres lieux et en d'autres temps [...]. La violence dans son exercice et dans sa perception est donc socialement, spatialement et temporellement contextualisée » (Bodin, 2001, p. 11).

De plus, que faire de la violence verbale si l'on ne retient qu'une définition aussi restreinte ? Que faire également des démonstrations racistes et xénophobes qui ne vont pas jusqu'à la ratonnade ? Comment discuter de la place des femmes dans le sport non seulement en tant que sportives mais également en tant que dirigeantes ? De la place des handicapés ? Du dopage ? Des liens suspects que le sport entretient parfois avec des groupes clandestins, voire avec la mafia ? Comment interpréter le hooliganisme sans chercher à comprendre et retrouver les multiples incivilités, incidents bénins et provocations qui ont précédé ?

C'est à travers le prisme de la définition d'Héritier, plus appropriée, nous semble-t-il, pour décrire et comprendre ce qui se joue au sein de la sphère sportive, que les relations entre sports et violences seront observées : « Le mot est appliqué à des situations contextuelles extrêmement variables, mais

toutes marquées par la violence, les violences, la fureur, la haine, le massacre, la cruauté, les atrocités collectives, mais aussi les violences plus feutrées de la domination économique, du rapport capital/travail, du grand partage Nord-Sud, sans compter toutes les violences « ordinaires » – si l'on peut dire – exercées à l'encontre des faibles : femmes, enfants, exclus du contexte social» (Héritier, 1996, p. 13).

Car la description du sport moderne ne doit pas faire oublier l'essentiel. En s'organisant progressivement comme « un système institutionnalisé de pratiques compétitives à dominante physique, délimitées, codifiées, réglées conventionnellement dont l'objectif avoué est, sur la base d'une comparaison de performances, d'exploits, de démonstrations, de prestations physiques, de désigner le meilleur concurrent (le champion) ou d'enregistrer la meilleure performance (le record) » (Brohm, 1992, p. 89), le sport est devenu un « fait social total » qui, à ce titre, met « en branle dans certains cas la totalité de la société et de ses institutions [...] » (Mauss, 1923, p. 274). Si le sport est bien une fête et un défi devant la foule rassemblée (Jeu, 1993), il est aussi le témoin, le moyen ou le théâtre d'expression de nombreuses violences. Dans le sport, non seulement les trajectoires individuelles et la logique « oppositive », mais aussi l'utilisation politique ou économique qui en est faite, induisent de nombreuses formes de violences. A l'image du sport qui ne posséderait que des vertus et des présupposés laudatifs (éducation, santé, insertion, intégration, cohésion sociale) se substitue en fait une réalité sociale plus complexe.

Les violences dans le sport : des incivilités au massacre collectif

Les incivilités¹ y sont nombreuses (contestation de l'arbitre, provocation des joueurs adverses), les violences verbales et symboliques habituelles (insultes à l'encontre des joueurs, des arbitres, provocation des supporters adverses). Le harcèlement moral et/ou sexuel à l'encontre des athlètes féminines est fréquent, même si les affaires sont souvent tuées ou étouffées². De nombreux sportifs sont victimes d'exclusion : les femmes en tant que sportives (horaires moins favorables, encadrement moins compétent) mais aussi en tant que dirigeantes³, les handicapés, les moins bons ou ceux qui, bien qu'athlètes de haut niveau, ne sont pas dans le giron ou la ligne fédérale. On peut alors parler à ce niveau de violence institutionnelle. Les violences les plus connues

1. Petits faits non pénalisables et non répréhensibles, mais qui finissent par détériorer les relations sociales.

2. Il faut aussi beaucoup de courage et de patience aux athlètes féminines pour faire valoir le préjudice physique et moral subi. Il en fut ainsi de cette affaire jugée en 1993 dans laquelle comparurent quatre athlètes de la Fédération française d'athlétisme, accusés du viol de leur collègue féminine.

3. Il suffit de regarder dans chacun des pays d'Europe le nombre de femmes présidentes de fédérations nationales ou directrices techniques nationales, par exemple.

sont bien évidemment les violences physiques : blessures des athlètes dues aux coups reçus ou au surentraînement, blessures irrémédiables – qui entraînent l'arrêt de la carrière lorsque, comme dans le cas d'Elodie Lussac, l'athlète est obligé de participer à des compétitions alors qu'il est blessé –, dopage, morts d'athlètes, affrontements entre supporters, écroulement de tribunes qui entraînent de nombreux morts et blessés, jusqu'à la répression parfois sanglante de ces affrontements qui, comme à Moscou en 1984, firent 340 morts. Le sport met en scène et réactive également les antagonismes locaux, nationaux et internationaux. Dans tous les pays la province s'oppose à la capitale. Les rencontres France-Allemagne sont fortement dénuées de neutralité et la rencontre Etats-Unis-Iran lors de la Coupe du monde de football 1998 a fait l'objet d'une demande de places et de temps de retransmission sans aucun lien direct avec les qualités de ces deux nations dans ce sport.

Comment dès lors dénier au sport le fait qu'il possède des « fonctions politiques internes et externes » sous-jacentes à l'activité elle-même (Brohm, 1992) ? Les exemples sont nombreux. Les mouvements extrémistes n'hésitent pas à afficher leurs idéologies dans les stades qui deviennent parfois le théâtre de manifestations racistes et xénophobes. Les lieux où s'exercent un sport sont aussi des endroits où se poursuivent parfois les conflits ethniques, culturels et religieux. Les affrontements entre supporters croates et serbes aux championnats d'Europe de water-polo 2003 en sont un exemple. A l'échelon des Etats, la rivalité sportive Est-Ouest durant la guerre froide n'était-elle pas un autre moyen de faire la guerre ou tout au moins d'assurer la promotion et la suprématie d'un système politique et économique ? Les nombreux boycotts dont furent témoins les jeux Olympiques sont un exemple de ces tensions politiques. Comment comprendre autrement la réaction du général de Gaulle, affirmant au lendemain de la déroute des jeux Olympiques de Rome : « Plus jamais ça ! » ? Ou encore la déclaration de Honecker, ancien chancelier de la République démocratique allemande (RDA) qui affirmait en 1984 lors d'une conférence introductive aux jeux Olympiques : « Le sport n'est pas une fin en soi, mais un moyen pour atteindre d'autres buts ».

Cependant, depuis la chute du mur de Berlin, la politique semble avoir laissé le pas à l'économie. Tout n'est bien évidemment pas négatif dans cette dérive économique du sport moderne. Les athlètes de haut niveau de certains sports sont les premiers à bénéficier très largement de cette transformation. Mais le sport est aussi concerné par les affaires de corruption (Comité international olympique ou plus récemment le président de la Ligue nationale professionnelle de football du Portugal), ou encore par d'étranges liens qui se nouent parfois avec les mafias ou le terrorisme.